

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 V 75** Vœu relatif à la requalification du square du Clos-Feuquières.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que ce vœu a été présenté par le Conseil de quartier Vaugirard/Parc des Expositions lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015 ;

Considérant que le square du Clos-Feuquières est fréquenté par de nombreux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, et en particulier par les enfants des écoles avoisinantes et leurs parents ;

Considérant que des parents d'élèves réunis en association ont manifesté le souhait de s'impliquer dans son nettoyage à l'occasion d'une opération pilotée par la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que le Conseil de quartier Vaugirard/Parc des Expositions, dans le ressort duquel est situé le square du Clos-Feuquières, s'est lui-même fixé comme priorité de contribuer à sa rénovation et à sa mise en valeur ;

Considérant en effet que plusieurs problématiques ayant notamment trait à la sécurité des enfants se posent dans cet espace vert ;

Considérant en particulier qu'un ouvrage de béton abritant un local technique pour les agents municipaux a occasionné une chute grave d'enfant à l'été 2014 ;

Considérant que par un courrier daté du 22 décembre 2014, la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement a demandé à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de programmer la destruction de cette structure ;

Considérant que cette opération, techniquement réalisable, requerrait préalablement, d'une part, de trouver une solution pour l'accueil des agents municipaux en mettant à disposition des locaux dans le bâtiment sis 20 rue du Clos-Feuquières, actuellement occupé par la Direction de la Voirie et des Déplacements, d'autre part, la préservation d'une mosaïque en pâte de verre colorée de Hugo Veil ;

Considérant également qu'il apparaît opportun de remettre en eau la mare et d'en sécuriser auparavant les abords afin de prévenir les accidents ;

Considérant en outre que le square du Clos-Feuquières pourrait être rendu plus convivial et attractif par l'amélioration et la diversification des terrains dédiés au sport et aux jeux, l'extension des espaces végétalisés ou encore la mise en place d'une buvette ;

Considérant enfin que la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement a relayé la demande des usagers du square du Clos-Feuquières d'y voir installer des sanitaires accessibles au public ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M<sup>mes</sup> Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris :

- programme la destruction de l'ouvrage de béton,
- remette en eau la mare et en sécuriser les abords,
- engage en lien avec la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement et le Conseil de quartier une réflexion sur des réaménagements structurants destinés à rendre les lieux plus attractifs et conviviaux (terrain de sport, jeux, espaces végétalisés, buvette),
- mette en place des sanitaires accessibles au public.